

Immeuble :	Numéro:	
Bailleur :		
représenté par :		
Locataire(s) :	Etat civil:	
	Nombre d'occupants:	
Objet du bail :	Appart. n°:	Étage:
comprenant :		
Dépendances mises à disposition gratuitement :		
S'agit-il du logement familial principal ?		
Ancien locataire:		

Entre le bailleur et le(s) locataire(s) susmentionnés, le présent bail est conclu aux conditions suivantes:

### 1. DURÉE

Le présent contrat commence le		à midi pour finir le		à midi.
Il se renouvellera tacitement de		mois en		mois.
Le préavis de résiliation est de		mois (minimum 3 mois).		

Dans le respect des délais susmentionnés, le bail pourra être résilié moyennant un avis de résiliation envoyé par courrier recommandé sur formule officielle par le bailleur et par écrit par le locataire.

### 2. LOYER

	Mensuel	Bases de calcul	
Loyer net minimum	Fr.	Indice suisse prix à la consommation	pts
Acompte sur frais accessoires (art. 3)	Fr.	Taux hypothécaire de référence	%
	Fr.	Réserve de hausse sur loyer net (*)	Fr.
<b>Total</b>	Fr. <b>0.00</b>		%

(\*) Les parties conviennent de la réserve de hausse susmentionnée afin de permettre au bailleur d'adapter le loyer dans les limites du rendement autorisé.

**En cas de pluralité des locataires, chacun est responsable solidairement du bail à loyer.** Le montant total du loyer est payable par mois d'avance, mais exigible trimestriellement à l'avance en cas de retard dans son paiement. Il est dû de plein droit un intérêt de 8 % l'an sur toutes les prestations échues découlant du présent bail. **Ce bail vaut reconnaissance de dettes au sens de l'art. 82 LP (art. 104 CO).**

### 3. FRAIS ACCESSOIRES

Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude du montant perçu à titre d'acompte.

**3.1 Frais de chauffage et de préparation d'eau chaude:** le locataire s'engage à participer, avec les autres locataires de l'immeuble, à la couverture des dépenses occasionnées par les frais de chauffage et de préparation d'eau chaude.

**3.2 Autres frais accessoires:** ces frais, non inclus dans le prix du loyer, comprennent les dépenses suivantes:

a) fourniture et taxes d'eau, d'épuration, d'électricité et de gaz, frais de fonctionnement et de révision périodique de l'ascenseur, de la machine à laver, du séchoir, de la climatisation et de l'adoucisseur, redevances de la télévision par câble, abonnement et communications du téléphone pour l'interphone de l'ascenseur et de la porte d'entrée de l'immeuble, frais et taxes de l'antenne commune, salaires et charges sociales du concierge et du jardinier, produits de nettoyage, nettoyage des parties communes de l'immeuble, entretien du jardin, frais et taxes de l'éclairage commun, taxe d'enlèvement et de destruction des ordures, frais d'administration (5% ht).

b) .....

### 4. GARANTIES - SÛRETÉS

Montant (en francs) :	Fr.
Adresse du garant ou dépositaire :	
Nature de la garantie :	

Cette garantie est exigible tant par le garant que par le propriétaire ou son représentant.